
Compte rendu du Conseil d'administration du C.I.A.S. du 17-10-2023

Etaient présents : Dominique LEVEQUE, Patricia MEHENNI, Claudine BEGUINOT, Maryline LAFOREST, Agnès MICHAUT, Nathalie COUTIER, Marie-Christine FAURE, Charline JOURNÉ-CLIVOT, Sébastien GRANGÉ, Chantal BERTHELEMY, Dominique CHAUDRÉ, Sylvie LEFEVRE, France PIEROT, Liliane MAGNIEZ, Francine GALIMAND, Annick CHAYOUX, Alain MAREIGNER.

Etaient excusés : Marie-Alain CLAISSE, Arnaud JACQUART, Maye BAUDETTE, Betty VAN SANTE, Michelle BENARD-LOUIS, Philippe CAPLAT, Jakline MARTINVAL, Marie-Line CANADA, Mado GOETZ.

Nom et Prénom des élus ayant donné pouvoir : Maye BAUDETTE représentée par Agnès MICHAUT, Philippe CAPLAT représenté par Nathalie COUTIER, Jakline MARTINVAL représentée par Chantal BERTHELEMY, Marie-Line CANADA représentée par Patricia MEHENNI.

Etaient également présentes : Léonie GAYDU, Directrice - Céline LEBRUN, Secrétaire de direction.

Membres en exercice : 27	Présents : 17	Votants : 21	Pouvoirs : 4	Excusés : 9
--------------------------	---------------	--------------	--------------	-------------

La séance est ouverte à 18h00 par le Président

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien GRANGÉ

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Un agent social va probablement être placé en congé de maladie au cours du mois de novembre pour plusieurs semaines. Aussi, dans le cadre du bon fonctionnement des services, il sera nécessaire de procéder à son remplacement.

Le recrutement d'un agent social va, de ce fait, engendrer une augmentation des dépenses de personnel.

Néanmoins, après une période de carence de 15 jours, l'assurance statutaire procédera au remboursement des salaires et d'une partie des charges de l'agent qui sera placé en congé de maladie.

Il convient donc d'apporter une modification au budget primitif 2023 et d'inscrire les crédits suivants :

En dépenses : chapitre 012 « charges de personnel » 2 700 €

En recettes : chapitre 013 « atténuation de charges » 2 700 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser l'inscription de crédits dont le détail figure ci-dessous :

DEPENSES :

Chapitre 012 – Charges de personnel

		Crédits ouverts	Décision modificative	Crédits après DM
C/64111	Rémunération principale	75 000 €	+ 2 700 €	77 700 €

RECETTES :

Chapitre 013 – Atténuation de charges

		Crédits ouverts	Décision modificative	Crédits après DM
C/6419	Remboursement sur rémunération du personnel	4 800 €	+ 2 100 €	6 900 €
C/6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 100 €	+ 600 €	2 700 €

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION ENTOUR'ÂGE BIEN VIEILLIR EN CHAMPAGNE

L'association Entour'âge Bien Vieillir en Champagne bénéficiait jusqu'en décembre 2022 des subventions du département et de l'ARS pour les services du CLIC et de la MAIA. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service MAIA a été remplacé par le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Marne (DAC) et n'est plus géré par l'association. De ce fait, les subventions de l'ARS ne leur sont plus octroyées. Cependant, les charges courantes ont fortement augmenté, notamment concernant l'énergie (passant d'environ 4 000 € à 7 000 €), impactant d'autant plus l'équilibre financier de l'association.

Marie-Christine BRESSION, Présidente de l'association Entour'âge Bien Vieillir en Champagne a donc sollicité le CIAS pour les aider face à cette hausse de charge.

Il est proposé de les aider à hauteur de 1 500 € ou 2 000 €.

Les membres du conseil décident d'attribuer la somme de 2 000 € en subvention complémentaire pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

NOUVELLE COMPTABILITÉ (M57) A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Grande Vallée de la Marne.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales étant programmée au 1er janvier 2024, il est demandé de bien vouloir approuver le passage du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Grande Vallée de la Marne à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIDES EXTRA-LEGALES (ATTESTATION D'ÉPARGNE INFÉRIEURE A 5 000 €)

La majorité des organismes, octroyant des aides financières, demandent aux bénéficiaires une attestation sur l'honneur concernant leur épargne. Dans le cadre des aides extra-légales, il est proposé de rajouter cette attestation au règlement du C.I.A.S afin d'éviter d'accorder des aides aux personnes ayant plus de 5 000 € d'épargne.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement est distribué à chaque membre du conseil d'administration. Patricia Mehenni propose que chacun en prenne connaissance et qu'un échange puisse avoir lieu lors du prochain conseil.

Elle précise également qu'il y a eu une importante implication de l'équipe, des usagers et des partenaires.

Patricia Mehenni tient à féliciter Léonie GAYDU pour la réalisation de ce projet.

Léonie GAYDU explique les évolutions en lien avec le Projet d'Etablissement : l'amélioration de la visibilité du service avec la nouvelle signalétique et l'augmentation de la communication, la création d'un comité des usagers pour continuer à prendre en compte leurs avis sur les questions liées à l'amélioration du service et les autres projets à venir. Une exposition de toutes ces réflexions a été mise en place dans la salle de réunion pour permettre aux membres de visualiser les avancées.

Un des membres questionne sur le projet de création d'une unité de vie. Madame MEHENNI explique que c'est une idée qui a émané d'un des groupes de travail. Il a été proposé de créer une unité de vie pour les personnes vieillissantes qui souhaitent rester dans leur commune où ils ont leurs repères, bénéficier d'un lieu de vie avec des services, des espaces communs, une résidence alternative entre le domicile et l'EHPAD.

Certains projets ont déjà pu voir le jour avec notamment la réalisation des travaux d'agrandissement des locaux (une visite est prévue à l'issue du conseil pour les membres qui le souhaitent).

Maryline LAFOREST félicite l'équipe pour ce travail réalisé.

Elle demande également si les nouveaux locaux de la Communauté de Communes accueilleront le CIAS.

Patricia Mehenni explique qu'il n'y a pas la place dans ce bâtiment. Les travaux réalisés récemment dans les locaux du CIAS permettent aux travailleurs sociaux et aux usagers de se sentir bien ce qui encourage le service à rester dans ces lieux.

- INFORMATION SUR L'AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Au 17 octobre 2023 : **86** familles, pour **107** enfants différents, ont bénéficié de l'aide aux transports scolaires.

Montant total = **7 585 €**

77 bénéficiaires de l'ARS – 4 bénéficiaires de la prime d'activité – 26 sans condition de ressources

Pour rappel en 2022 = 67 familles pour 86 enfants avaient bénéficié de la participation de la CC

Montant total 2022 = 6 109 €

La communication relancée en septembre auprès des familles a fonctionné, les demandes ont fortement augmenté.

Il est proposé, pour l'année prochaine, de communiquer directement aux écoles de la Communauté Communes qui ont des classes de CM2 pour qu'elles puissent faire le relai auprès des familles.

- MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION (AGRANDISSEMENT DES LOCAUX)

Les locaux du C.I.A.S. ont été agrandis avec la réalisation des travaux, avec un bureau supplémentaire qui était loués par la MFE.

Il est donc nécessaire de modifier le bail de location et de remettre à jour le nombre de pièces et les m² loués par le CIAS à la Mairie d'Aÿ.

- DÉPART DE LA PSYCHOLOGUE

Léonie GAYDU informe que Mme Héloïse MASSON, psychologue au C.I.A.S. depuis un peu plus d'un an, arrêtera ses vacances au 31 octobre.

Une nouvelle psychologue a été reçue en entretien, elle peut commencer début novembre. Il reste la question de sa rémunération à étudier.

- DÉSIGNATION DES INTERLOCUTEURS ENTRE LE CIAS ET LES COMMUNES :

Lors de la réalisation du Projet d'établissement, il a été évoqué la plus-value d'avoir des interlocuteurs dans les communes pour nous alerter de situations de personnes isolées, fragiles sur leur commune, afin que le service puisse intervenir et proposer son aide.

Patricia Mehenni explique l'importance d'avoir un référent dans chaque commune. En effet, derrière chaque porte il peut y avoir des besoins.

Mme CLIVOT trouve cette idée intéressante, mais il faudrait pouvoir bénéficier des « clés » pour pouvoir repérer les situations d'alerte.

Il est proposé d'organiser une rencontre avec les membres qui le souhaitent et ainsi étudier des cas concrets en exemple.

Un mail sera fait dans ce sens aux membres du conseil et aux maires.

- RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR ANIMER LES ATELIERS LINGUISTIQUES EN LIEN AVEC LE CLUB DE PRÉVENTION.

Des personnes en attente de régularisation résident sur Aÿ-champagne et doivent participer à des cours de Français afin de faciliter leur intégration. Ces cours sont donnés sur Epernay, le club de prévention souhaite ouvrir ces cours au CIAS deux heures par semaine et a besoin de deux bénévoles pour les animer. Ils seront formés et accompagnés par le Club de prévention.

Un mail récapitulatif sera fait aux membres du CA pour être plus précis sur les attentes de ces bénévoles.

- PRÉSENTATION DES ATELIERS NUMÉRIQUES :

Des ateliers numériques sont animés tous les mardis par les travailleurs sociaux du CIAS qui ont été formés avec Emmaüs Connect pour devenir référent numérique : 15 habitants de la Communauté de Communes participent à ces ateliers. Chacun bénéficie d'une tablette et d'un forfait internet achetés par le service dans le cadre du don fait par la famille Bollinger.

- POINT SUR LES ATELIERS DE LA SEMAINE BLEUE :

Le CIAS et la MFE se sont associés pour proposer un atelier intergénérationnel autour du jardinage « Semons avec des graines d'enfants et des pôt'âgés ». 16 personnes y ont participé : 3 assistantes maternelles sont venues, accompagnées de 5 enfants, 4 enfants de la crèche et 3 personnes accueillies au CIAS.

- INFORMATION SUR LA PORTE OUVERTE EN PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE :

Les professionnels de la Mission Locale et du C.I.A.S. ont décidé de travailler sur le projet « Découvre ton C.I.A.S. » afin de faire connaître le service aux jeunes du territoire et leur permettre ainsi de le solliciter plus facilement. Le C.I.A.S travaille avec différents partenaires œuvrant pour le public jeune. Ces derniers pourront ainsi découvrir leurs actions sur le territoire. La Communauté de Communes est un territoire où sont implantées diverses entreprises en recherche de main d'œuvre. Quelques-unes seront sollicitées pour venir rencontrer ces jeunes et transmettre leurs besoins. Cette rencontre aura lieu le 9 novembre après-midi.

AUTRES QUESTIONS/INFORMATIONS :

Dominique CHAUDRÉ informe que sur Dizy en ce moment, des personnes sonnent le soir chez les gens pour vendre des calendriers en se faisant passer pour l'aide alimentaire.

M. LEVEQUE rappelle l'importance de prévenir la gendarmerie.

Dominique CHAUDRÉ informe également que la collecte de la banque alimentaire aura lieu les 24 et 25 novembre prochain. Toute aide est la bienvenue.

Une visite des locaux est proposée à ceux qui le souhaitent.

La séance est levée à 19h00 par le Président.

